

## **Transport des Matières Dangereuses : vers un nouveau cadre réglementaire ?**

Un rapport de la Cour des comptes souligne un manque de dispositions réglementaires concernant la protection des populations vivant à proximité d'infrastructures de transports de matières dangereuses (rail, route), contrairement aux sites Seveso seuil-haut bénéficiant de plans de prévention des risques technologiques (PPRT).

Le rapport recommande l'adoption de mesures législatives pour imposer des mesures de protection foncière et des travaux dans les zones à risques létaux de ces infrastructures. Actuellement, seules les installations Seveso seuil-haut sont couvertes par les PPRT, laissant les infrastructures de transports de matières dangereuses non réglementées.

Malgré des tentatives législatives précédentes, comme la proposition de loi de Jean-Paul Lecoq en 2020, rejetée en 2021, aucun cadre réglementaire adéquat n'a été mis en place pour ces infrastructures, entraînant une insuffisance de protection pour les populations concernées.

La Cour des comptes souligne la nécessité d'une action gouvernementale pour remédier à cette lacune réglementaire et atténuer les risques pour les populations exposées.

**Cette recommandation de la Cour des comptes est importante et un bon argumentaire pour nous par rapport au trafic ferroviaire et au trafic routier et nous sera utile pour faire pencher la balance...**